



## Réduire mon temps de travail

Par **laet2904**, le **09/06/2009** à **10:37**

Bonjour,

je viens d'être embauchée (nov 08) en CDI en 39h dans une association de loi 1901 qui est une école supérieure.

Je souhaiterais passer à 80% dès janvier 2010.

A partir de quelle date puis-je demander mon temps partiel ? (je pensais le demander en nov 09 pour mon bilan annuel). Quelles sont les démarches d'abord sur entretien puis lettre en AR? Puis je lui imposer mes jours (ne pas travaillé le mercredi après midi et quitter 1h plus tot tous les soirs car enfant qui rentrera a l'école en sept 10).

Si elle refuse j'envisage de démissionner aurais je le droit aux assedic ?

Quels sont les textes de référencement qur lesquels je pourrais m'appuyer

merci d'avance de vos réponses et bonne journée